



CRÉATION / MODIFICATION DE STRUCTURES SPORTIVES

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Webinaire « Création/Modification de structures » : **mercredi 16 mars 2022 de 18h00 à 19h30** :
[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Ouverture de la plateforme Modifications des Structures Sportives : **lundi 21 mars 2022** ;
- Pour une prise en compte au 1^{er} juillet 2022, enregistrement de toutes les demandes de modification/création de structures avant **le 1^{er} juin 2022** (30 avril 2022 pour les Unions) ;

Procédure et fonctionnement de la plateforme

Accès

- Via EFFBB : <https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/> dans la rubrique « Les applications FFBB »
- Via l'URL : <http://structures-sportives.ffbb.com/>

Procédure

Avant de débuter, assurez-vous que vous disposez de votre **numéro national** (différent du numéro de licence) et d'une adresse courriel valide à laquelle toutes les correspondances administratives seront adressées ultérieurement.

Identification : à la suite de la saisie de votre numéro national, un mot de passe permettant de vous connecter à la plateforme pour compléter votre demande vous sera adressé sur **l'adresse courriel du correspondant principal du club lié au numéro national saisi (cette adresse ne sera utilisée que pour vous adresser le mot de passe)**.

1. Pour les clubs : Le membre du club initiant la modification de structure qui se connectera à la plateforme la première fois pourra obtenir un mot de passe en s'identifiant grâce à son numéro national de licencié (différent du numéro de licence). Ce mot de passe sera adressé sur l'adresse du correspondant du club dans lequel est licencié le demandeur.

- **Etape 1** : les clubs

Inscription sur la plateforme par un dirigeant habilité du club ou de l'un des clubs acteurs à la modification.

Connexion via le mot de passe obtenu et inscription des clubs membres de la structure à l'aide du numéro de groupement sportif (trois maximums pour les unions).

- **Etape 2** : les catégories (pour les unions uniquement)

Définir les équipes qui seront intégrées à la structure.

- **Etape 3** : les documents

Joindre les documents demandés uniquement en format PDF.

- **Etape 4** : l'enregistrement/la déconnexion

Si le dossier est complet, procéder à l'enregistrement.

Si le dossier est incomplet, possibilité de se déconnecter et de compléter le dossier par la suite, sachant que les documents déjà transmis seront conservés sur le système.

2. Pour les CD/LR : Les CD et LR pourront se connecter à la plateforme à l'aide du mot de passe de connexion qui leur a été envoyé. Il n'y a pas d'identifiant de connexion.

- Les CD et LR dont un club effectue une demande de modification de structure reçoivent un courriel dès l'enregistrement de cette demande par le club.
- Les CD et LR peuvent alors consulter les pièces du dossier et doivent impérativement donner un avis. Ils disposeront d'un espace commentaire pour développer cet avis si nécessaire.

3. La Commission Fédérale Juridique – Section Règlements

- Au moment de l'enregistrement définitif de la demande, un courriel est envoyé à la CFJ pour avertir de cette demande.
- Un suivi sera établi par la Commission pour les dossiers dédiés aux structures sportives : étude des pièces transmises, information si pièces manquantes, et étude des avis.
- A l'issue de cette procédure, la Commission pourra enregistrer la modification demandée ; une décision parviendra aux clubs concernés.

Toute demande de modification juridique des structures sportives doit nécessairement suivre la procédure réglementaire et être validée par la Commission Fédérale Juridique. A défaut, elle ne pourra produire aucun effet.

La plateforme Structures Sportives sera accessible à partir du 21 mars 2022.

Fondements réglementaires

Article 311 – Changement de titre ou de dénomination sociale

= Modification du nom d'une association

Article 313 – Association Omnisports - Prise autonomie

Article 314 – Fusion

= Réunion définitive du patrimoine, des droits sportifs et administratifs de 2 ou plusieurs associations en une seule

Article 315 – Scission

= Fractionnement d'une association et de ses droits sportifs et administratifs en plusieurs associations nouvelles

Article 317 à 326 – Unions

= Mise en commun, pour une durée déterminée, de droits sportifs et administratifs de plusieurs associations au sein d'une nouvelle association

Dépôt du dossier avant le **30 avril** de la saison en cours.

Afin d'accompagner les associations dans la procédure de modifications ou de créations de structures, la CFJ vous propose un **webinaire d'informations** pour informer au maximum ses clubs, comités et ligues du process.

Pour participer au Webinaire du **16 mars 2022 de 18h00 à 19h30**: [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Contact : Audrey BOURGEON

TEL : 01.53.94.27.57

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Stéphanie PIOGER Présidente Commission Fédérale Juridique	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-03-09 NOTE LR CD CLUBS 6-Création/Modification de structures sportives VFIN	